

S'il est vrai que le président Serge BLINEAU a assisté à l'assemblée générale des Fédérations Côtières, il n'en reste pas moins vrai que la motion rédigée par L'U.N.A.C.O.M, motion qu'il a présentée lors de cette manifestation est restée lettre morte, personne n'en parle.

## Paraît-il qu'elle n'était pas accompagnée de son mode d'emploi ???

Bien que la majorité des personnalités présentes fût d'accord sur l'essentiel de son contenu aucune ne s'est réellement engagée pour la signer conjointement, ce qui est révélateur.

Allons messieurs, vous qui prétendez défendre la chasse populaire et tout particulièrement la plus menacée, celle des migrateurs, un peu de courage et de combativité, arrêtez de collaborer avec les antis-chasse, arrêtez de siéger à leur côté aux scandaleuses tables rondes car de réunions en réunion nous y laissons des plumes.

A ce jour, force est de constater qu'avec toutes vos magouilles et compromissions « politico- cynégétique » notre chasse n'est plus menacée, elle est moribonde.

Je ne reviendrai pas sur les sujets qui fâchent et pour lesquels vous portez une grosse part de responsabilité, je voulais tout simplement vous dire, que les chasseurs de base ne vous croient plus autant. Vous les avez trahis au niveau national et Européen.

Enfin, arrêtez d'avancer dans la reculade et mettez- vous en ordre de bataille pour faire respecter le droit, seul échappatoire possible pour récupérer ce qui nous a été injustement volé.

Je sais que mes propos vont choquer ceux qui dans nos propres rangs ont fait un choix, celui de défendre d'autres intérêts au détriment de ceux pour lesquels le monde de la chasse les ont élus, mais c'est ainsi, car me concernant je n'ai jamais vendu mon âme au diable et je sais déplaire lorsque les circonstances l'exigent.

Louis Saint-Ghislain

Page 2: Motion UNACOM

## **UNACOM**

Motion de l'UNACOM proposée lors de la réunion des Fédérations de chasse départementales côtières le 1<sup>er</sup> juillet 2010 à Nantes.

L'UNACOM avec les fédérations de chasse départementales côtières présente cette motion qui a pour but :

- De faire, face à une réglementation trop restrictive de la chasse Française du gibier d'eau et des oiseaux de passage imposée par l'Europe et non-conforme à une gestion réaliste des espèces et au respect des conventions des accords internationaux et du droit dérivé.
- De mettre en place une réglementation de la chasse européenne proposée par l'UNACOM avec le soutien des fédérations et associations de chasseurs.
- D'exiger du gouvernement la mise en œuvre d'une autre politique ayant pour but en concertation avec l'UNACOM, les fédérations et les associations de chasseurs la réalisation d'une protection efficace sur l'ensemble du territoire des zones humides et du biotope permettant aux espèces de se régénérer et d'hiverner dans la perspective d'une chasse et gestion durable dans le respect des traditions.
- D'appliquer les articles de la convention de Berne et de l'accord AEWA nous permettant la pratique raisonnable des chasses traditionnelles et de retour.
- D'exiger la réouverture des limicoles jusqu'au 10 février voire le 20 en utilisant la décade de recouvrement
- De supprimer les moratoires
- De ramener l'ouverture du vanneau et du canard milouin à l'ouverture spécifique du gibier d'eau sur tous les territoires.
- D'ouvrir la chasse du gibier d'eau à une même date tant sur le DPM que sur les marais de l'intérieur comme cela est déjà d'application sur une partie de notre territoire
- D'exiger une loi nationale sur les dates d'ouverture et de fermeture respectant les conventions et accords internationaux.
- D'utiliser le plomb nickelé sur tout le territoire Français y compris dans les zones humides comme cela se pratique dans d'autres pays.
- De supprimer la réglementation pour le baguage et l'écouvillonnage des appelants due à la grippe H5N1 d'autant qu'aucun virus hautement pathogène n'a été détecté.
- D'autoriser la chasse des oies jusqu'au dernier jour de février sur tout le territoire Français
- De faire respecter la réglementation relative au droit de propriété